

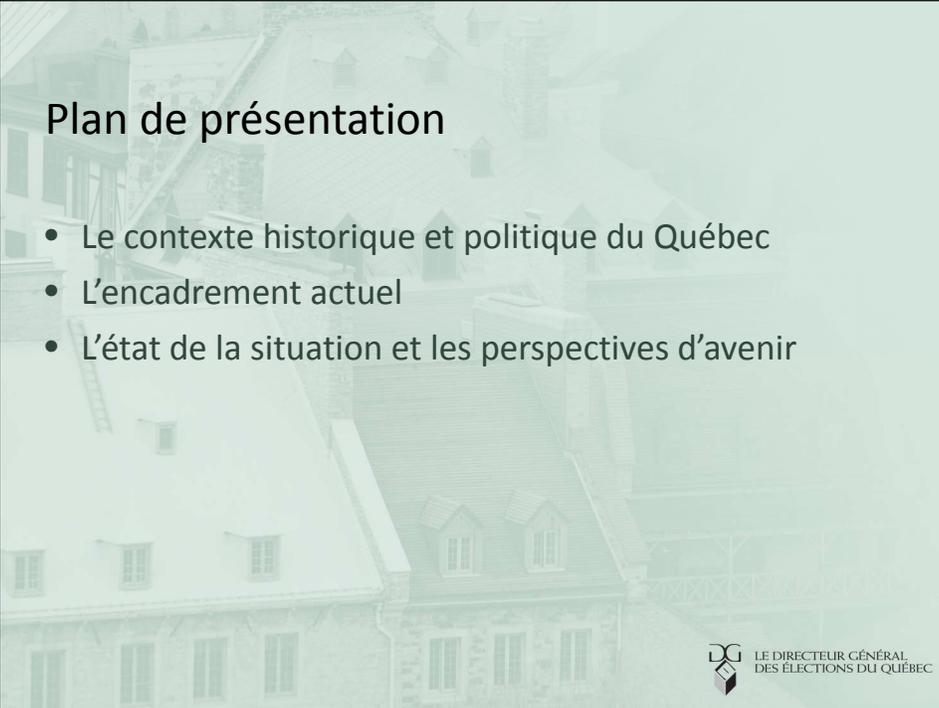


Évolution des règles de financement politique et de dépenses électorales au Québec

Simon Couture
Expert financement politique
au Directeur général des élections du Québec



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC



Plan de présentation

- Le contexte historique et politique du Québec
- L'encadrement actuel
- L'état de la situation et les perspectives d'avenir



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Les origines de l'approche québécoise

- 1963 : contrôle des dépenses électorales
- 1977 : contrôle des sources de financement des partis politiques

Les limites de la législation de 1977 et la crise de confiance de 2009-2010

- Le stratagème des prête-noms
- Le financement sectoriel
- La commission d'enquête publique

Réformes plus récentes

- 2010 : 3 projets de loi sur financement politiques et les mesures de contrôle
- 2011 : 2 projets de loi sur le processus électoral et les campagnes à la direction d'un parti
- 2012 : 1 projet de loi sur le contrôle des sources de financement et des dépenses électorales
- 2016 : 1 projet de loi à la suite des recommandations de la commission d'enquête



L'encadrement actuel

Les principes du financement politique au Québec

- Principes d'équité et de transparence
- Financement politique
 - Financement par les électeurs
 - Allocation publique versée aux partis politiques
 - Remboursement d'une partie des dépenses électorales
- Contrôle des dépenses électorales
 - Limitation des dépenses électorales
 - L'information sur les dons est publique
 - Rapport financier annuel et rapport de dépenses électorales



Les sources de financement des partis politiques

- Financement populaire : les électeurs
- Financement public
 - Allocation annuelle aux partis politiques
 - Appariement public des contributions amassées
 - 2,50 \$ par dollar amassé (0\$ - 20 000 \$)
 - 1,00 \$ par dollar amassé (20 001 – 220 000 \$)
 - Contribution maximale du DGEQ de 250 000 \$



Le contrôle des dépenses électorales

- Autorisation du parti et nomination d'un agent officiel
- Dépenses électorales : définition
- Limite des dépenses électorales
 - Limite applicable aux partis politiques (4 M\$)
 - Limite applicable aux candidats (4,3 M\$)
- Si irrégularités : enquêtes et poursuites pénales

Remboursement des dépenses électorales

- Remboursement de 50 % des dépenses
- Parti politique : doit recueillir 1 % des votes au total
- Candidats : doivent recueillir 15 % des votes dans une circonscriptions
- Stratégie des partis politiques

Reddition de comptes et vérification comptable

- Rapport financier annuel
 - Partis politiques
 - Instance locale des partis politiques
 - Députés indépendants
- Rapport de dépenses électorales
 - Partis politiques
 - Candidats des partis politiques
 - Candidats indépendants

Le rôle des médias et des tiers

- La couverture de la campagne électorale par les médias
- Les règles du placement médiatique
- Encadrement des dépenses d'une tierce personne (autre que candidat)
- Le consortium des médias et les débats télévisés

Les plaintes, les enquêtes et les poursuites

- Le traitement des plaintes
- Des enquêtes sur les allégations de fraudes
 - Équipe permanente d'enquêteurs
 - Pouvoir de contraindre une personne à témoigner
- Poursuites judiciaires
 - Équipe d'avocats spécialisés en droit électoral
 - Pouvoir de poursuivant public

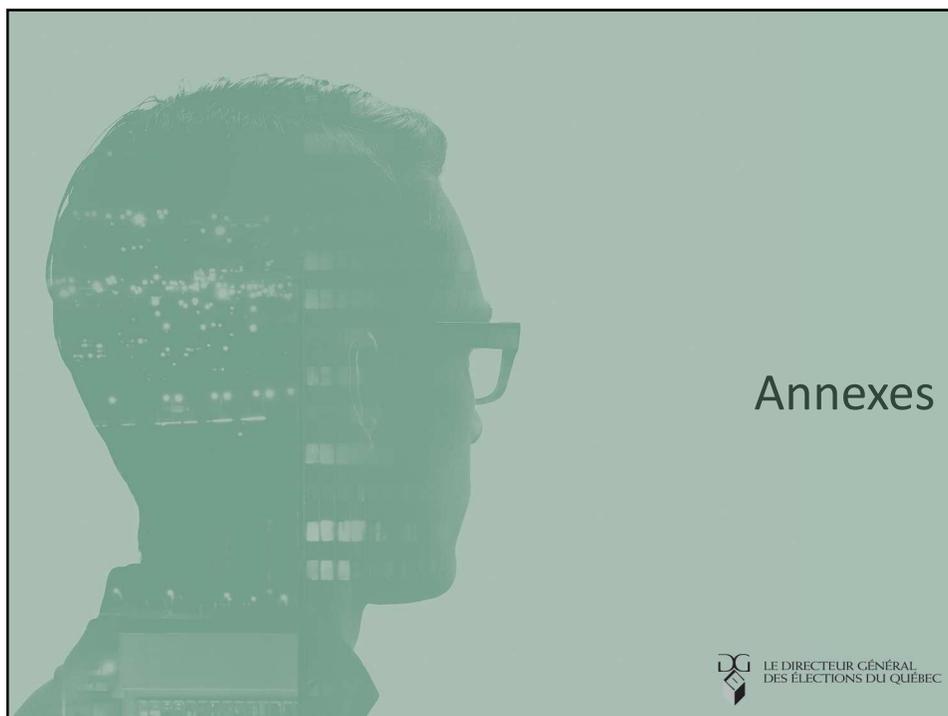


Les sanctions prévues à la Loi électorale

- Prête-nom ou financement politique illégal
 - Amende
 - Remboursement par le parti politique
 - Perte de contrats publics pour une entreprise
 - Manœuvre électorale frauduleuse et perte des droits électoraux pour un électeur
- Non-production d'un rapport de dépenses électorales
 - Interdiction au chef du parti de siéger à l'Assemblée nationale







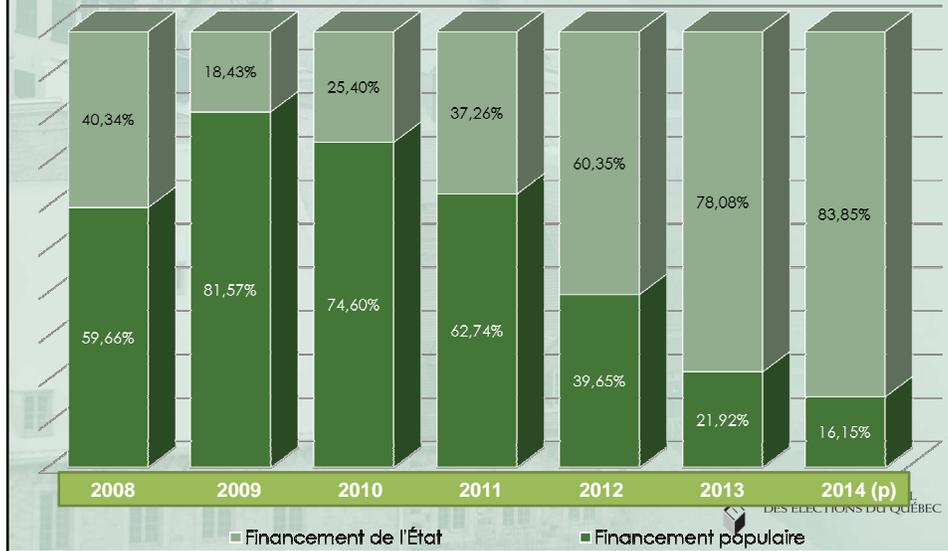
Les revenus des partis politiques en 2014

Portrait des revenus des principaux partis

- Parti libéral : 11,6 millions de \$ (75 % public)
- Parti québécois : 10,5 millions de \$ (76 % public)
- Coalition avenir Qc: 6,0 millions de \$ (90 % public)
- Québec solidaire: 3,1 millions de \$ (66 % public)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Les réformes électorales et l'évolution du financement public



Évolution des dépenses électorales entre 1998 et 2014

